

DEMANDE DE DISSOLUTION

LE CLUB:	
N°	
Sollicite auprès des services de la FFF la dissolution de son association	
à compter du	
NOTA:	
Tout club débiteur sera tenu d'acquitter son solde auprès des instances avant avis du Codir	
PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE :	
 Récépissé de déclaration de la demande de dissolution auprès de la Préfecture ou Sous- Préfecture (ou preuve de dépôt) 	
- PV de dissolution de l'association dûment signé	
Cachet du club	
<u>Date et signature</u>	